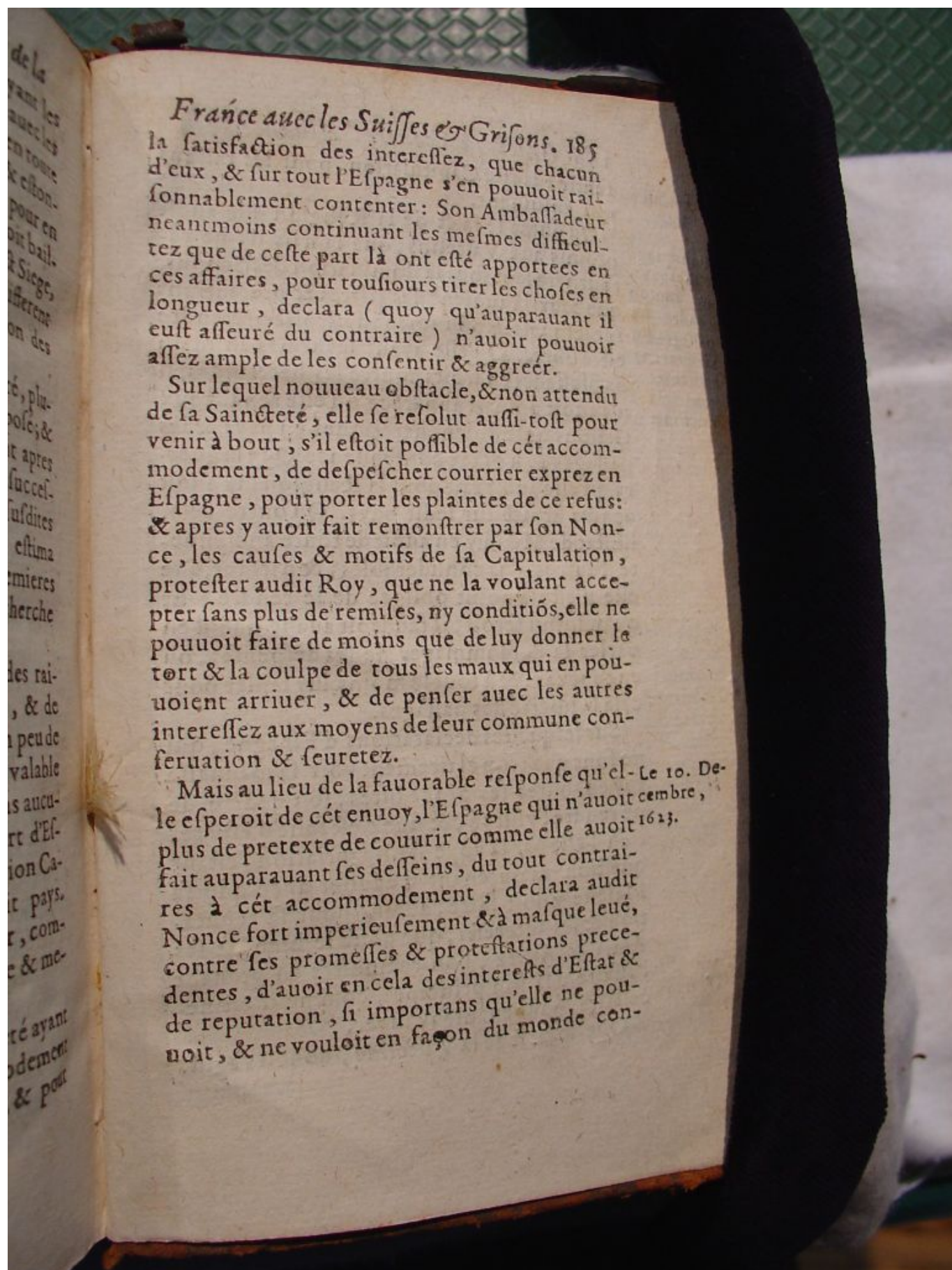


Memoires_185.jpg

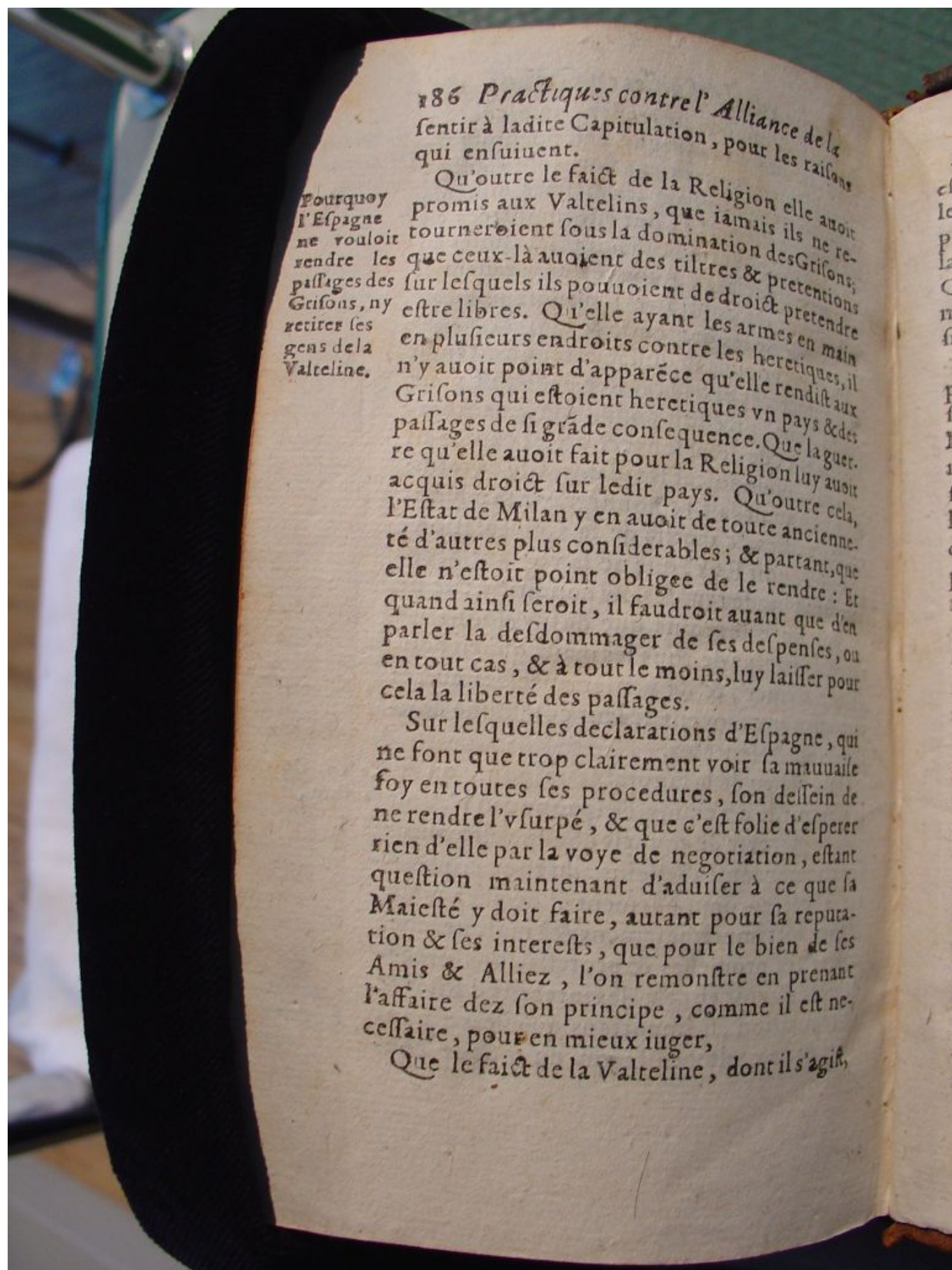


France avec les Suisses & Grisons. 185
la satisfaction des interessez, que chacun
d'eux, & sur tout l'Espagne s'en pouvoit rai-
sonnablement contenter: Son Ambassadeur
neantmoins continuant les mesmes difficul-
tez que de ceste part là ont esté apportees en
ces affaires, pour tousiours tirer les choses en
longueur, declara (quoy qu'auparavant il
eust asseuré du contraire) n'auoir pouuoir
assez ample de les consentir & agréer.

Sur lequel nouveau obstacle, & non attendu
de sa Saincteté, elle se resolut aussi-tost pour
venir à bout, s'il estoit possible de cet accom-
modement, de despescher courrier exprez en
Espagne, pour porter les plaintes de ce refus:
& apres y auoir fait remonstrer par son Non-
ce, les causes & motifs de sa Capitulation,
protester audit Roy, que ne la voulant acce-
pter sans plus de remises, ny conditiōs, elle ne
pouuoit faire de moins que de luy donner le
tort & la coulpe de tous les maux qui en pou-
uoient arriuer, & de penser avec les autres
interessez aux moyens de leur commune con-
seruation & seuretez.

Mais au lieu de la fauorable responce qu'elle le 10. De-
le esperoit de cet enuoy, l'Espagne qui n'auoit cembre,
plus de pretexte de couvrir comme elle auoit 1623.
fait auparavant ses desseins, du tout contrai-
res à cet accommodement, declara audit
Nonce fort imperieusement & à masque leué,
contre ses promesses & protestations prece-
dentes, d'auoir en cela des interets d'Estat &
de reputation, si importans qu'elle ne pou-
uoit, & ne vouloit en façon du monde con-

Memoires_186.jpg



France avec les Suisses & Grisons. 187

est vne manifeste rebellion de subjects contre leur Prince. Que la Religion qui en a esté le pretexte, a peu donner sujet à l'Espagne de la secourir, mais non droict d'enuahir le pays. Que le Roy n'a iamais improuué ce secours, mais qu'il a tousiours protesté contre l'inuasion.

La France n'a iamais improuué le secours donné par l'Espagne aux Catholiques Valtelins, mais a protesté contre l'inuasion.

Que son Alliance a obligé sa Majesté à la promesse de l'assistance des Grisons. Que l'Espagne luy a donné la sienne par le Traicté de Madrid de remettre toutes choses en leur premier estat. Que ces promesses du Roy aux Grisons, & d'Espagne au Roy, obligent les deux à l'observation : & en tout cas que ces raisons de reputation, outre celles de l'interest si importantes, forcent sa M. de satisfaire aux siennes.

Quant à celles de ses interests & de ses amys & Alliez, Que laisser la Valteline ou ses passages à la discretion d'Espagne, seroit luy mettre le pays en proye, toutesfois & quantes qu'elle le voudroit enuahir, ouvrir la porte à l'inuasion mesmes des Grisons, & frayer le chemin à celle des Suisses, autresfois subjects de la Maison d'Austriche. Que ce seroit ruiner du tout l'Alliance de France, priuier l'Italie de sa liberté, luy ostant les passages de son secours, & conjoindre les Estats que l'Espagne y a à ceux d'Allemagne, puissance qui seroit trop formidable à la Chrestienté ; & finalement que ce seroit establir & assurer en sorte ceste Monarchie Espagnolle qu'avec le temps elle pourroit s'espandre sur toute la Chrestienté.

Interests du Roy & de ses Alliez de laisser les passages de la Valteline & des Grisons à la discretion d'Espagne.

Memoires_188.jpg

188 *Practiques contre l'Alliance de la*

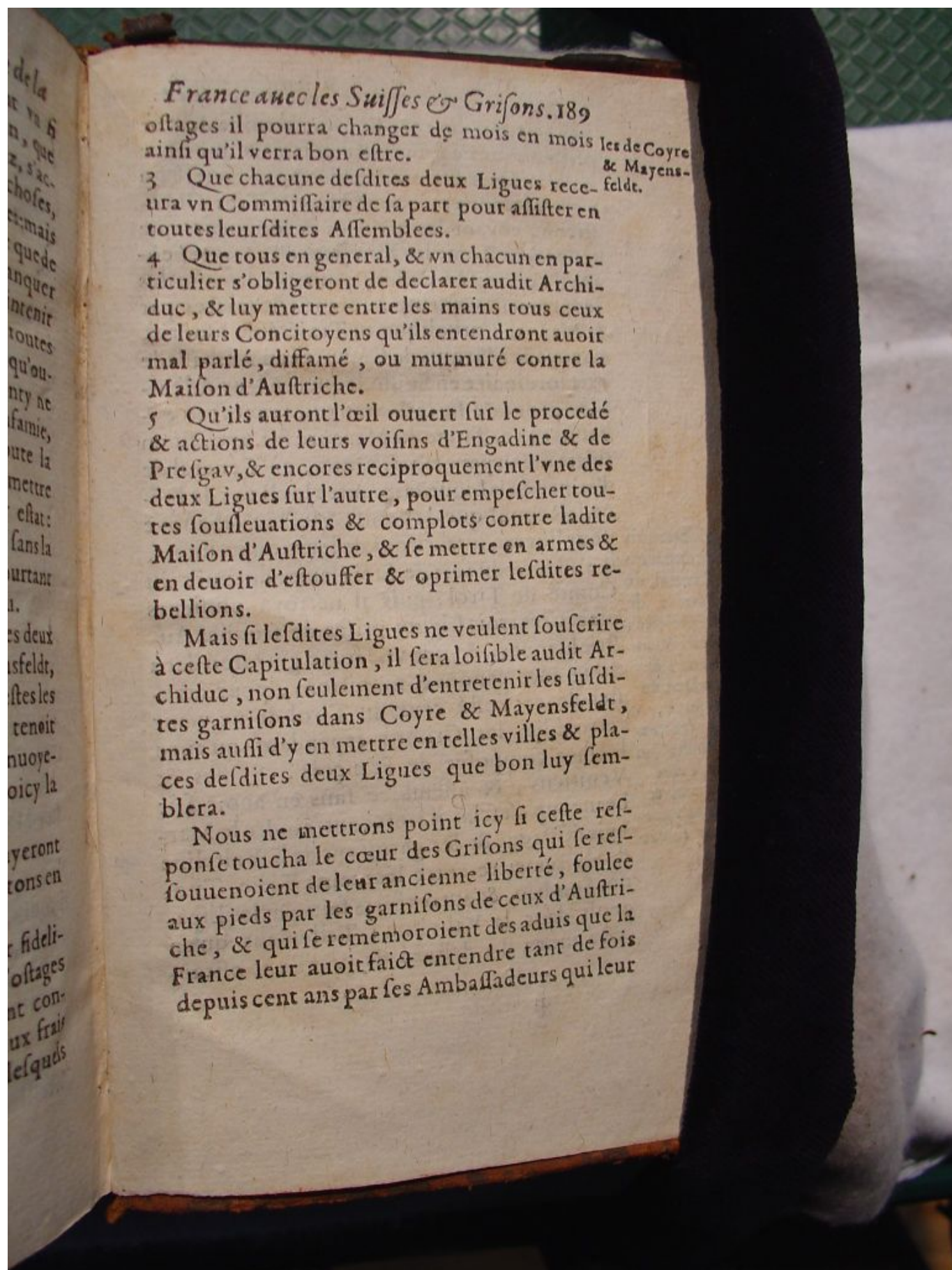
Et partant que la France y receuant vn si notable interest d'estat & de reputation, que l'Espagne, soit par force ou par traictez, que quiere en la presente constitution des choses, ny ledit Pays, ny la liberté de ses passages; mais plustost estant fondee en si bonne cause que de ne laisser opprimer ses alliez, de ne manquer à ses promesses, & de se faire aussi maintenir celles qu'on luy a faictes, se porter à toutes extremitez pour l'en empescher, afin qu'oultre de si notables dommages le dementy ne luy demeure à sa perpetuelle honte & infamie, s'estant declaree au veu & sceu de toute la Chrestienté, De faire sans conditions remettre aux Grisons les choses en leur premier estat: & l'Espagne de n'en vouloir rien faire sans la liberté des passages; Que celle-cy a pourtant malgré l'autre obtenu ce qu'elle a voulu.

Au commencement de ceste annee les deux Ligues Grises & Seigneurie de Mayensfeldt, ne pouuant plus supporter sur leurs testes les garnisons que l'Archiduc Leopold tenoit dans Coyre, & dans Mayensfeldt, enuoyerent le supplier de les en deliurer: Voicy la response qu'il leur fit.

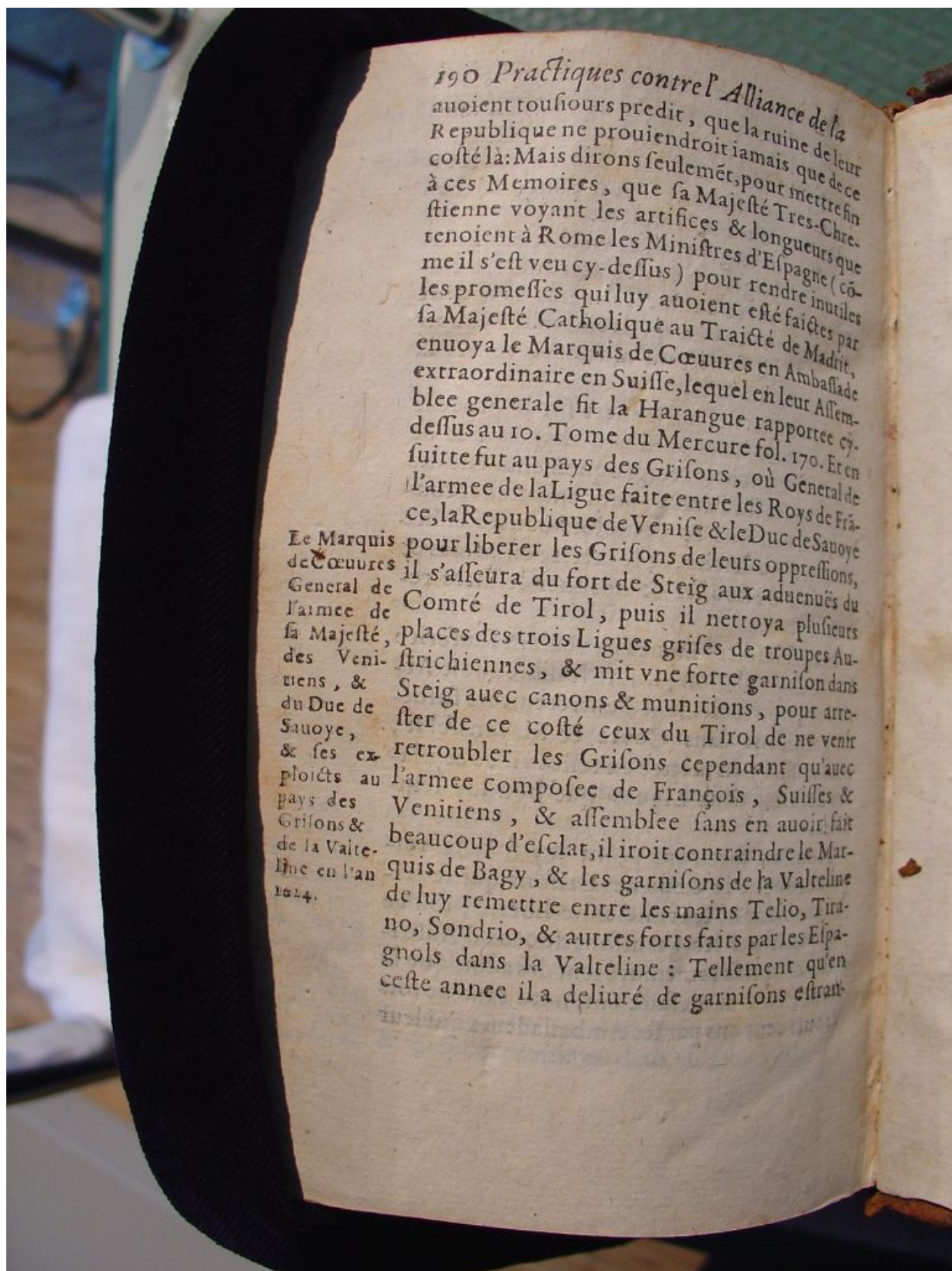
1624.
Response
de l'Archi-
duc Leopold
de la prie-
re que luy
ont faict
les Gri-
sons d'oster
les garni-
sons des vil-

1 Que lesdites deux Ligues luy payeront contant la somme de vingt mille ducats en consideration des frais de la guerre.

2 Que pour plege & caution de leur fidelité, ils luy bailleront quatre enfans d'ostages tels qu'il les voudra choisir, qui seront conduits & gardez au Comté de Tirol aux frais & despens desdites deux Ligues, lesquels



Memoires_190.jpg



190 *Practiques contre l' Alliance de la*
 auoient tousiours predit, que la ruine de leur
 Republique ne prouiendrait iamais que de ce
 costé là: Mais dirons seulemēt, pour mettre fin
 à ces Memoires, que sa Majesté Tres-Chre-
 stienne voyant les artifices & longueurs que
 tenoient à Rome les Ministres d'Espagne (cō-
 me il s'est veu cy-dessus) pour rendre inutiles
 les promesses qui luy auoient esté faictes par
 sa Majesté Catholique au Traicté de Madrid,
 enuoya le Marquis de Cœuvres en Ambassade
 extraordinaire en Suisse, lequel en leur Assem-
 blee generale fit la Harangue rapportee cy-
 dessus au 10. Tome du Mercure fol. 170. Et en
 suite fut au pays des Grisons, où General de
 l'armee de la Ligue faite entre les Roys de Frâ-
 ce, la Republique de Venise & le Duc de Sauoye
 pour liberer les Grisons de leurs oppressions,
 il s'asseura du fort de Steig aux aduenues du
 Comté de Tirol, puis il nettoya plusieurs
 places des trois Ligues grises de troupes Au-
 strichiennes, & mit vne forte garnison dans
 Steig avec canons & munitions, pour arre-
 ster de ce costé ceux du Tirol de ne venir
 retroubler les Grisons cependant qu'avec
 l'armee composee de François, Suisses &
 Venitiens, & assemblee sans en auoir fait
 beaucoup d'esclat, il iroit contraindre le Mar-
 quis de Bagy, & les garnisons de la Valteline
 de luy remettre entre les mains Telio, Tira-
 no, Sondrio, & autres forts faits par les Espa-
 gnols dans la Valteline: Tellement qu'en
 ceste annee il a deliuré de garnisons estran-

Le Marquis
 de Cœuvres
 General de
 l'armee de
 sa Majesté,
 des Veni-
 tiens, &
 du Duc de
 Sauoye,
 & ses ex-
 ploits au
 pays des
 Grisons &
 de la Valte-
 line en l'an
 1624.

Memoires_191.jpg

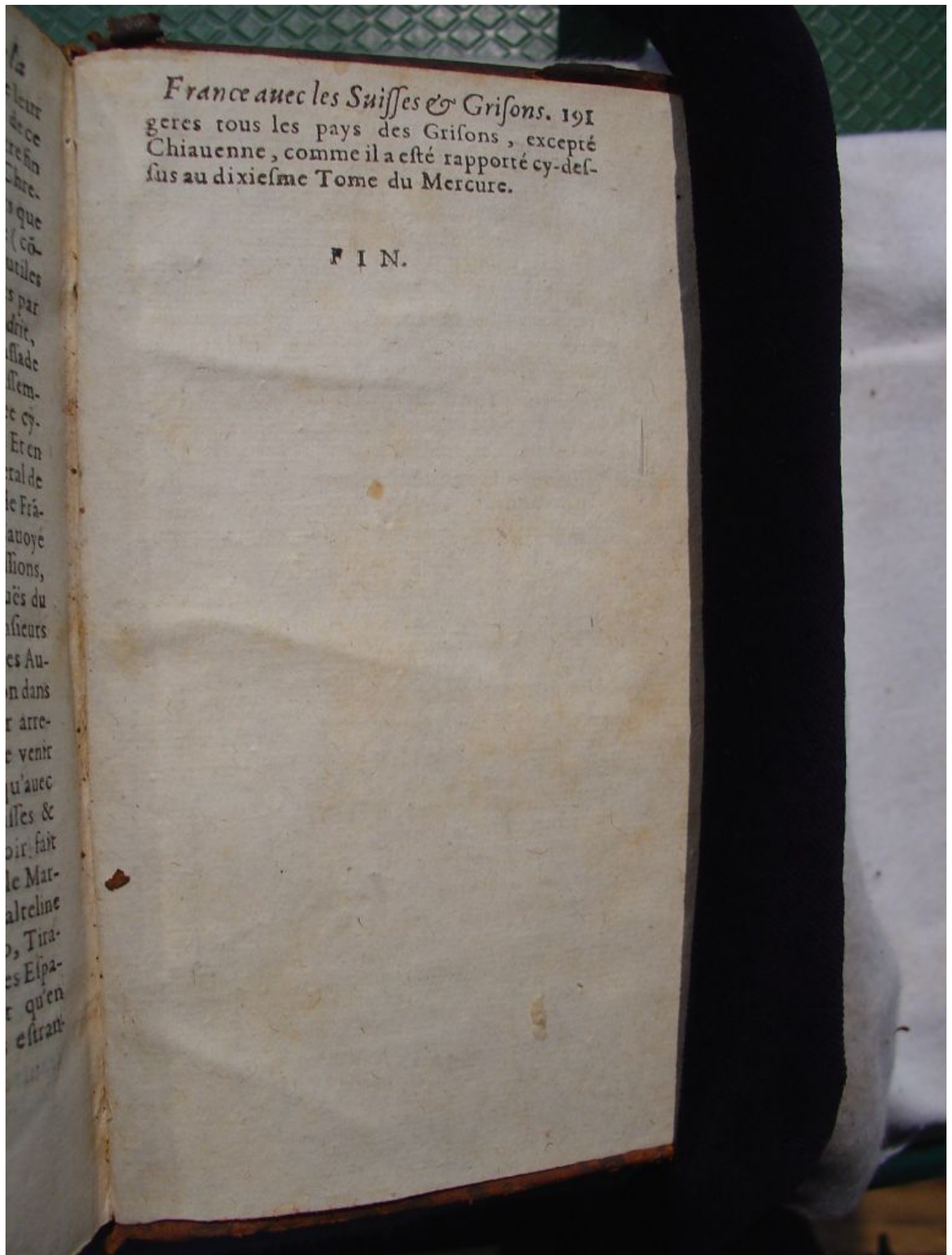


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan